

Préavis municipal N° 05/2023

Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 252'000.-- pour la réfection partielle de la Grand Rue

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil général une dépense hors-budget de CHF 252'000.-- pour la réfection du tronçon du haut de la Grand Rue entre les intersections des chemins des Dumières et Sur la Ville.

Préambule

Depuis 2020, des travaux de réfection de la route en traversée du village de Champvent ont été entrepris au vu de l'état de dégradation.

- Tronçon 1 : 2020, intersection Rue de la Cure / Chemin des Dumières
- Tronçon 2 : 2021, entrée du village côté Essert / Rue du Soleil 12
- Tronçon 3 : 2022, Rue du Soleil 12 / intersection Rue de la Cure

Analyse de la situation et projet

Initialement programmés pour 2024, la Municipalité souhaite profiter d'utiliser les finances à disposition en anticipant ces travaux relatifs au 4^{ème} tronçon, en portant la dépense sur ses comptes 2023. Ceci tenant compte des résultats 2022 mais également avant les changements liés à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 ainsi que de la nouvelle péréquation intercommunale qui modifiera l'attribution des subventions cantonales.

Lors de ces travaux, le bitume abîmé entre le Collège et l'Auberge communale sera refait.

Le devis estimatif établi par l'entreprise Bollini SA pour la réfection de la chaussée se monte à CHF 177'000.-- et 75'000.—pour la réfection des canalisations des eaux claires.

Une analyse des conduites EC/EU, par caméra, informe de l'état actuel et démontre la nécessité d'entreprendre une mise à neuf partielle du réseau des collecteurs d'eaux claires.

D'autre part, la demande d'octroi de subside adressée au Canton devrait couvrir les charges liées aux coûts imputables aux travaux routiers à hauteur de 40-50% ; ce pourcentage devra toutefois encore être confirmé par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

En conclusion,
LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPVENT

vu la préavis No 5/2023,

entendu le rapport de la commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

PROPOSE :

1. que la Municipalité soit autorisée à entreprendre une réfection de la chaussée à la Grand Rue
2. de financer la dépense de CHF 252'000.-- par un prélèvement sur la trésorerie courante

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

Olivier Poncet



Marie Alderisio Pasquali